

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 24 (1936)  
**Heft:** 99: Pour le IVe centenaire de la réformation à Genève et dans le Pays de Vaud

**Artikel:** La part de l'Église réformée dans la formation du Pays de Vaud  
**Autor:** Olivier, Frank  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380293>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA PART DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DANS LA FORMATION DU PAYS DE VAUD

---

A titre d'indication, je rappelle simplement les procès-verbaux de la *Visite des églises du diocèse de Lausanne, 1416-1417*. Qu'y voyons-nous ? Désordre, incurie, abandon progressif. Il fallait, là, un nettoyage. Partout. Ordre et autorité, voilà ce qui manquait.

La Réforme a voulu beaucoup plus que cela. Elle s'attaque non seulement à la pratique, mais surtout à la doctrine, au centre.

Voici ses premiers tâtonnements dans notre pays. Déjà avant la Dispute de Berne (janvier 1528), un prédicant, Farel, est actif dans les mandements de la plaine du Rhône, gagnés par Berne à la suite des guerres de Bourgogne. Ce premier essai commence en 1526. — En 1529, l'exercice des deux cultes est réglé dans nos bailliages communs (on sait ce qu'ils étaient) : Echallens-Orbe et Grandson ; confirmation et précisions en 1532 : il y a eu Cappel entre deux. Le principe et la pratique du *plus*, soit du vote à la majorité pour l'une ou l'autre confession, sont établis ; ils durent jusqu'en 1619, où on y renonce.

A la fin de cette même année 1532, Pierre Viret va travailler à Payerne, d'où il passe bientôt à Neuchâtel, pour revenir à Payerne où il lutte pendant les deux derniers mois de 1533. Il avait débuté à Orbe, à peine âgé de vingt ans, en 1531.

Peu après, la Réforme s'installe ; elle est rendue obligatoire, dans tout le pays (surtout savoyard et d'évêque) devenu bernois en 1536. Préparée par les *Edits de Réformation* d'octobre et décembre 1536,

NB. Conférence faite aux Amis de la pensée protestante, à Lausanne, le 5 février 1935.

elle est imposée dès le début de 1537, exception faite des bailliages communs, qui ont leur statut spécial ; pour le gouvernement d'Aigle, elle y est déjà. Son introduction n'a pas entraîné de grands troubles dans le pays — et comment s'en serait-il produit ?

Mais les deux ou trois faits suivants font réfléchir. Je viens de parler de Viret à Payerne, de son second apostolat, fin 1533. Un soir, un prêtre l'assaille à coups d'épée, cherche à le tuer : Viret en devait souffrir toute sa vie. En 1535, à Genève, il manque de peu être empoisonné : il en restera toujours malade. Et il y a de nombreux actes semblables en Pays de Vaud et en Chablais. Certes, un Farel n'y allait pas de main morte, pour ne parler que de lui, mais les réactions ont été tout aussi brutales. Et, le plus souvent, en dehors de toute légalité. Voici une de ces affaires qui mérite de retenir notre attention.

Quelque part en 1537 (donc, les édits de Réformation étant appliqués) mais on ne sait exactement quand, à Romanel sur Morges, « les hommes du dit village, étant ensemble pour consulter des affaires de leur commune, de fortune ils virent passer par devant eux un prédicant venant de Genève. Eux, le connaissant être prédicant, prirent propos de l'aller devancer pour le mettre à mort, lequel propos fut mis à exécution par deux qui pour tout le reste eurent charge faire le dit homicide ». Ce ne sont plus des ecclésiastiques qui se défendent par l'assassinat, qu'ils ne sont d'ailleurs pas seuls à avoir pratiqué ; ce sont des paysans qui font un coup. L'attentat ne vint aux oreilles des Bernois que quelques mois plus tard ; ils chargent de procéder le seigneur de Vullierens. C'était — notons-le — un Savoyard, François-Boniface de Montfort ; il avait participé au siège de Genève en 1534 (donc pour la Savoie, pour l'évêque ou contre la Réforme déjà entreprise) ; lors de la conquête, il avait été frappé d'une lourde contribution en Pays de Vaud, par les Bernois. Or, voici ce qu'il fit : Tous les mâles, de dix-huit ans au-dessus, arrêtés ; *tous*, défaits par justice... Pierrefleur est notre seule source ; nulle confirmation ailleurs, car je n'y compte pas une trace à peine perceptible. Ruchat ne voulait retenir que deux victimes, mais il dépend uniquement de Pierrefleur ; et, si celui-ci s'est souvent trompé, on ne peut nulle part le prendre en flagrant délit de faux. Jusqu'à plus ample informé, j'accepte donc le récit de Pierrefleur. Notons que les deux coupables s'étaient enfuis, ont échappé. Mais, dorénavant, *plus un seul attentat* contre un ecclésiastique, dans notre pays. Aux confins, c'est autre chose ; en 1655 encore, le Pays de Gex limitrophe ayant été pris par

la France et ramené par tous les moyens au catholicisme, le pasteur de Crassier est obligé de s'armer quand il va faire ses visites pastorales et la Classe doit le faire escorter et protéger.

Ailleurs, dans un bailliage commun, celui d'Orbe-Echallens, les tiraillements ne cessent pas. Le *plus* y disparaît à partir de 1619 ; après de nombreux essais et compromis, Berne et Fribourg concluent en 1678 un concordat à Morat ; ils conviennent en 1702 d'un *modus vivendi* plus satisfaisant, s'entendent enfin en 1725 — près de deux siècles après les débuts de la Réforme à Orbe — par un concordat qui, cette fois, met un terme aux querelles confessionnelles. Je rappelle que la victoire de Villmergen (1712) avait assuré la position des réformés en Suisse. Et que l'affaire du major Davel est de 1723.

D'autre part, lorsque Berne et Fribourg mettent la main, en 1554-1555, sur la Vallée de la Sarine, ils se la partagent, pour échapper aux frottements et aux querelles. La foi réformée s'établit lentement, mais sans graves à-coups, dans la partie dorénavant bernoise, qui permet à Berne de faire le pont entre le Simmenthal et ses mandements de la plaine du Rhône.

Enfin, la Réforme achève de gagner le bailliage commun de Grandson, tout entier, en 1564. Il ne reste donc plus, partagée entre les deux confessions, que la contrée d'Orbe-Echallens ; en fait, les alentours d'Echallens. Et qui le sont restés.

Voilà les principales étapes. La chose surprenante, c'est qu'en gros trente années, ce qui fait une génération, aient suffi à cette œuvre.

Or, celle-ci n'est pas que politique ; elle est tout autant ecclésiastique. Ecclésiastique et religieuse. Et je crois que cet aspect-ci est aussi important que l'autre. Le pouvoir civil n'a pas eu, chez nous, dans un pays conquis dont la conquête n'a été assurée en droit qu'en 1564 par le traité de Lausanne, définitivement confirmée qu'en 1617, et pour l'assurance de laquelle Berne a dû abandonner une partie importante de ce qu'elle avait pris et organisé — *le pouvoir civil n'a pas eu chez nous de plus dévoué et de plus efficace auxiliaire que l'Église réformée*. Je ne crois pas m'avancer trop en disant que l'unité de notre Pays de Vaud a été accomplie autant par l'Église que par l'autorité politique. *Que son unité politique s'est faite en fonction de son développement religieux*. Lequel est dû essentiellement à l'Église. Ce n'est pas une thèse ; une vérité première, encore moins. Mais je crois que cela ressort nettement des faits. Et c'est de la plus haute importance.

On sait que l'Eglise bernoise — et dans notre pays elle fut bernoise — est de type nettement zwinglien. Si les paroisses étaient, dans ce système, les détentrices légitimes du pouvoir ecclésiastique, leur ensemble remettait ses compétences au pouvoir civil, à la condition que celui-ci fût exercé par ce qu'on appelait le magistrat chrétien. Eglise et Etat forment ainsi un tout vu sous deux aspects : l'aspect religieux et l'aspect politique ; les deux corps ont, en dernière analyse, même mission : *faire triompher la volonté de Dieu*. Ce sont, au fond, de simples raisons d'opportunité qui justifient la prédominance, la prépondérance de l'aspect politique. Le magistrat bernois ayant la haute main dans l'Etat l'a naturellement aussi prise dans l'Eglise ; il requiert le conseil de celle-ci, quand ses lumières personnelles ne lui suffisent pas, mais il n'est point subordonné à l'Eglise. D'autre part, ayant la forme volonté d'assurer le salut spirituel de ses sujets, ce qui n'est point du tout une phrase, mais une réalité, on comprend que Berne ait tenu à pouvoir compter sur son Eglise, mais on saisit immédiatement aussi que celle-ci voyait dans sa fidèle collaboration sa fonction tout autant que son devoir.

Les *Actes du Synode de Berne* (janvier 1532), traitant du gouvernement spirituel (Eglise) et du gouvernement temporel (Magistrat), reconnaissent la supériorité de principe de la première, mais posent ensuite que le magistrat civil est véritable auxiliaire de Dieu ; il a l'obligation d'appliquer l'Evangile comme toute autre loi. Et de conclure ainsi : le corps des ministres bernois demande très humblement aux Excellences, non seulement de confirmer les ordonnances du synode, mais de *commander à leurs sujets de les observer*. A quoi les Excellences répondirent qu'elles mettraient bon ordre à ce que les dits Actes fussent observés par tous : seigneurs, magistrats, sujets, *et par les ministres eux-mêmes, surtout*. Notez que ces Actes du synode de 1532 devinrent et restèrent un des trois livres symboliques de l'Eglise bernoise. On peut dire — et je n'ai fait que résumer ici Vuilleumier — que de ce moment date la conception et la pratique de l'Eglise bernoise et que, régie par le gouvernement civil, elle est proprement une Eglise d'Etat, en droit et non seulement en fait. En d'autres termes, elle est en quelque manière un dicastère de l'Etat.

C'est cette Eglise qui a été la nôtre, pendant deux siècles et demi. Vingt ans après l'établissement de la Réforme chez nous, lorsqu'éclatèrent les conflits ecclésiastiques qui entraînèrent la démission ou le renvoi de presque tous les ministres de la classe de Lausanne, en

1559, le parti calviniste qui s'était formé dans le Pays de Vaud dut céder devant l'autorité de Berne : les principes ecclésiastiques en lutte étaient d'ailleurs irréconciliables, parce qu'incompatibles. Leur origine première étant d'ordre théologique, qu'on excuse ici un laïc, un profane, de se risquer à le dire en passant : il n'y a eu, lors de la Réforme, qu'un seul grand, très grand théologien, mais il est suprême : c'est cet homme au corps ascétique, au regard incisif, au front magnifique, c'est Calvin. Luther, c'est un cœur inépuisable, un prodigieux tempérament, un courage invincible ; sans lui, probablement rien ne se serait fait de ce qui nous importe infiniment. Mais ce n'est pas, je crois, un profond théologien. Et je ne parle pas des épigones, d'un Théodore de Bèze qui fut la lumière de notre Académie, ni des luthériens fanatiques ; et pour moi Melancthon n'est qu'un remarquable professeur, utile certes, mais point créateur. Zwingli, chez nous, n'est, me semble-t-il, pas tout à fait à la hauteur de Luther ni surtout de Calvin. Nous relevons de Zwingli, et je me demande sérieusement si cela ne valait pas mieux pour nous, qui paraissions trop moyens — disons trop mesurés — pour nous hausser à la grandeur de Calvin. Encore faudrait-il pouvoir s'y maintenir... Se borner à esquisser les inévitables dangers de toute théocratie — où je n'oublie pas les Pythagoriciens ni l'utopie sincère de Platon sur la République — me mènerait beaucoup trop loin. Notre théologie a été plus modeste et parfois timide ; de là, je pense, la faiblesse plus tard de son apologétique. Mais je crois qu'il a été heureux pour notre Eglise de rester ce que Berne voulut qu'elle fût ; les gains y équilibrent les déficits. Notre vie spirituelle a été peut-être moins haute, mais elle a été aussi plus unie.

Et, sauf la grave affaire du *Consensus*, dont l'incidence était d'ailleurs différente (1722, la crise), sauf quelques troubles qui se produisirent à cette époque sur certains points, à Yverdon en particulier, on constate que, si pouvoir civil et Eglise vaudoise ont marché la main dans la main, l'Eglise avait la sienne fortement tenue par la puissante main de Berne. Mais elle eut aussi pleine conscience de son autorité et elle sut l'exercer : il me paraît inutile de le montrer en détail, tellement c'est chose aisée à constater.

Entendons-nous bien. Commençons par écarter un possible malentendu. Ce n'est pas mon propos d'esquisser la structure de notre ancienne Eglise, sa répartition en paroisses peu à peu augmentées, dédoublées, mieux desservies. Pas davantage de décrire le culte et

ses différentes formes, les jours nombreux où il se célébrait, l'importance qu'y avait le prêche et ce qu'il fut, l'administration des sacrements, la liturgie, le renouvellement du chant d'Eglise, l'emploi du catéchisme, etc., etc. Tout cela, vous le trouverez aisément dans les quatre volumes de Vuilleumier, avec les principales lois et ordonnances : coutume, puis constitution légale de l'Eglise ; vous y verrez la lutte tenace qu'elle a soutenue sur certains points contre une autorité déterminée à faire valoir tous ses droits, même jusqu'à ce *summum ius* qui est *summa iniuria*. Ce n'est pas cela qu'il m'a convenu de retenir ; je n'ai pas le dessein de résumer ce qui ne prend vie que dans le détail. Ce qui nous importe ici, c'est de discerner s'il y a vraiment eu, entre notre Eglise officielle et notre peuple, *cet accord profond*, cette harmonie qui permet de conclure que l'une a inspiré l'autre, et que celui-ci a accepté et fait valoir ce que celle-là lui offrait.

J'emploierai le terme d'Eglise tantôt de son chef temporel, tantôt et le plus souvent de son corps ; j'ose compter sur vous pour les reconnaître tour à tour et n'y point sentir d'équivoque.

Il me suffira donc de rappeler brièvement que les cadres de cette Eglise répartie d'abord en six arrondissements ecclésiastiques, dénommés Classes, puis en quatre à partir de 1564-67, enfin en cinq vers 1565, nous les connaissons fort bien. C'est même ce que nous en connaissons le mieux. Nous pouvons aisément, à l'aide des *Actes*, soit des procès-verbaux des Classes et des Synodes, et en examinant les réactions aux fréquentes *Ordonnances* du souverain, prendre contact avec l'esprit des ecclésiastiques et non seulement participer à leur activité officielle. La doctrine, elle est là dans de nombreux ouvrages, sortis surtout de notre Académie, et l'on peut dire tout de suite que, s'il y en eut d'honorables et même de distingués, il n'y en a pas eu un seul, apparemment, qui ait exercé une profonde ni surtout une large influence. En un mot, les pasteurs et les professeurs — et de ceux-ci le rôle officiel dans l'Eglise fut de tout temps considérable — nous sont suffisamment connus, dans leur formation, leur activité et jusque dans leurs conflits ; leurs relations avec le souverain, également.

Mais c'est *le vrai corps* de l'Eglise qu'on voudrait pouvoir toucher et sentir vivre ; la grande Eglise dirigée, instruite, encouragée, consolée par ses chefs immédiats, les ministres. On voudrait voir en plus profond et plus net détail ce que fut la vie religieuse de notre peuple ; ce que pensèrent, sentirent, crurent et comment agirent ceux

qui sont, pour nous protestants, la véritable Eglise ; en un mot, savoir quelle fut la foi des fidèles et si elle a trouvé dans l'Eglise de quoi s'alimenter ? — non, cela est certain —, mais bien plutôt de quoi se fortifier ; si elle y a cherché non pas tant une règle de vie qu'aussi et plutôt une source vivifiante, sans laquelle un peuple, si consentant soit-il, n'est qu'une masse anonyme et confuse d'administrés — des noms dans des registres, même fort mal tenus, de mariage, de baptême, etc., etc. Or, c'est cela que je voudrais essayer de montrer : comment et à l'aide de quoi y parvenir ?

Prenons par exemple *les consistoires*. Ce furent, comme on sait, des tribunaux de mœurs, nommés et surveillés par les baillis et dont les pasteurs faisaient partie de droit. Il y en eut tôt dans toutes les paroisses (dès 1558) et ils siégeaient fréquemment, régulièrement. Mal vus et du peuple et des ministres, bien que fort admirés de saint François de Sales, ils ne furent l'objet de lois consistoriales qu'en 1746, après plus de deux siècles d'ordonnances de toute sorte ! Leurs registres ont malheureusement été fort négligemment conservés — et qui ne voit tout ce que nous pourrions inférer des défaillances dont connaissaient ces tribunaux, en déterminant à peu près et comme en retour, avec leur aide, ce qu'était la foi positive et non seulement la conduite normale de ceux qui ont suivi droitement leur voie ?

Surtout, nous n'avons que peu ou point de Mémoires pour la classe bourgeoise ; du peuple, pas une voix personnelle — exception faite de dépositions, et de quelle valeur, dans des procès de sorcellerie — ce qui d'ailleurs n'a rien de surprenant ; un seul volume de mémoires écrits par un pasteur, fils de paysans, heureusement : François Jordan, de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. — Il serait bien intéressant et utile de les publier, si on en obtenait l'autorisation. — Le *Journal* de Jérôme d'Annone, piétiste et pasteur près de Bâle, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le fameux *Mémoire* anonyme sur les troubles du *Consensus* (1726) ; mais c'est l'œuvre d'un théologien impliqué dans l'affaire : on sait d'ailleurs qui a fait ce travail remarquable (B. Barnaud). Quelques mots de Davel, enfin, et, s'il fut soldat, il était fils de pasteur. Mais que voilà peu de chose ! Et n'oublions pas qu'il *n'y a pas de presse* : essayons de nous imaginer ce que cela signifie ! Les Revues sont rares, tardives, affaire de savants surtout. Les Correspondances, très rares aussi, jusque dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, une fois passée l'époque des premiers réformateurs : affaire de gens cultivés... Où donc se tourner ? Je crois que ce qui nous permet le plus sûrement de mesurer la sin-



cérité de foi du peuple, ce sont ses grandes réactions, ses protestations, ses prises de parti, à l'occasion de tel ou tel événement. Leur spontanéité et leur unanimité ont quelque chose de magnifique, et voir dans ces réactions des manifestations surtout politiques ou intéressées serait se tromper gravement. Ce sont des *actes de foi*, et c'est à leur force et à leur inlassable répétition que se reconnaît le mieux à quel point notre peuple était vraiment une Eglise croyante et vivante. Je pense ici à ce qui s'est passé chez nous déjà après le crime abominable et inoubliable que fut la Saint-Barthélemy, puis lors des persécutions en France, d'où s'ensuivit le Refuge ; à notre sympathie pour les Vaudois du Piémont, etc., etc.

Mais je serais moins disposé à reconnaître aux faits suivants une valeur religieuse certaine. Voici de quoi il s'agit. Le Pays de Vaud a été conquis en 1536 essentiellement sur la Savoie. Celle-ci, réduite à rien pendant longtemps, recouvra en 1559 (Cateau-Cambrésis) ceux de ses Etats sur lesquels la France avait mis en même temps la main. Et, naturellement, elle se mit à réclamer le reste, appuyée par les cantons catholiques, et même par quelque pression des cantons protestants. Berne négocia avec une magnifique ténacité ; la question fut réglée par le traité de Lausanne, à la fin de 1564. Berne gardait le Pays de Vaud, mais rétrocédait trois bailliages ; deux sur rive gauche du lac, le troisième : Gex, que Henri IV enleva un peu plus tard à la Savoie, avec cette conséquence que Versoix nous sépara longtemps de Genève. La foi réformée devait y être respectée ; elle ne le fut pas, comme on sait. Mais voici ce qui se passa, au cours des négociations qui durèrent quelque quatre ans. En février 1560, les sujets du Pays de Vaud furent appelés par Berne à confirmer leur serment de fidélité ; ils le firent, et de plus fournirent de l'argent, en se déclarant prêts à fournir de la troupe. Deux ans plus tard, en 1562, les guerres de religion éclatant en France, de nombreux Vaudois partent comme volontaires, pour soutenir les huguenots français, leurs coreligionnaires. Or Berne avait officiellement déclaré sa neutralité... Le premier fait me semble surtout signifier ceci : c'est que les Vaudois préféraient le régime d'ordre bernois au gâchis dans lequel ils avaient auparavant vécu. Cela entraînait, naturellement, une prise de parti explicite pour la religion du souverain. L'autre fait ne concerne qu'une minorité ; le capitaine du contingent lausannois était un ami personnel de Viret qui, à ce moment même, était précisément à Lyon. On peut se demander, justement, s'il n'y eut pas là une mani-

festation de sympathie pour ce fils du Pays de Vaud, déchassé en 1559, et qui était en danger hors du pays.

Le troisième fait, que voici, est peut-être un peu plus significatif. Reprise d'hostilités entre Berne et Savoie, en 1589. Les troupes réformées avaient réoccupé le Chablais et le Pays de Gex ; mais, dans le sein des Conseils de Berne, une majorité tenait pour la paix ; un des avoyers conclut même avec la Savoie un traité (Nyon, 1589) qui abandonnait tout crûment Genève, au mépris de l'alliance perpétuelle conclue peu auparavant entre Berne, Zurich et Genève, pour protéger celle-ci. La Suisse évangélique protesta, immédiatement et vigoureusement. Les sujets bernois les premiers ! Sur quoi, en 1590, le gouvernement bernois procéda à un plébiscite, non seulement dans ses pays allemands, mais dans toutes les communes du Pays de Vaud. Tous et toutes désapprouvèrent le traité ; celui-ci fut cassé, l'avoyer (de Watteville), désavoué. Mais ce qui nous intéresse est ceci : le Pays de Vaud déclara alors que l'abandon de Genève (c'est là, à mon avis, le point saillant) était préjudiciable à la gloire de Dieu et à l'honneur de LL. EE. « Ni la perte de nos biens, ni celle de nos vies ne nous pourra faire dire que trouvions expédient de faire brèche à la religion et à la conscience. » Ce qui, notons-le, était prendre le souverain par son côté le plus sensible. « Et persisterons à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, *avec ceux qui sont membres d'un même corps, la vraie connaissance de la religion et vérité évangélique, à laquelle Dieu nous a appelés par sa grâce.* » Je ne tiens certes pas à montrer un scepticisme déplacé ; mais il saute aux yeux que cette rédaction a dû, à tout le moins, être inspirée par des ecclésiastiques. Je crois le peuple, à ce moment-là, incapable d'exprimer ainsi des sentiments si précis. Les avait-il vraiment, ces sentiments ? Et, sans vouloir s'engager dans des considérations sur les plébiscites, même récents, ni sur leur parfaite liberté, il sera permis de trouver un peu trop confiants, je crains, les termes en lesquels H. Vuilleumier porte son jugement sur ce vote populaire qui, dit-il, « sanctionnait après coup, par un acte collectif de bonne et franche volonté, la Réforme autrefois imposée et subie ».

Qu'on en juge comme on voudra ; en ce qui me concerne, je préfère ne pas retenir comme probants deux au moins de ces trois faits. J'y vois un acheminement à l'unité de foi ; une preuve qu'elle fût déjà consciemment et surtout parfaitement assurée au fond du cœur de notre peuple, non. Mais je crois aussi que la Réforme, désirée de

bonne heure chez nous par des hommes de bonne foi, n'a vraiment rencontré que peu de résistance intime — ce qui n'était, notons-le, qu'une garantie précaire de sa future stabilité. Henri Vuilleumier a certainement raison quand il pose que notre peuple, avant la Réforme, était encore mineur au point de vue spirituel ; que sa foi (il a écrit : sa *prétendue* foi) consistait simplement à dire oui et amen à tout ce que lui prescrivait l'Eglise ; qu'il eût été difficile à la grande majorité des Vaudois de changer de conviction, pour la simple raison qu'ils n'avaient jamais eu de conviction personnelle... Faut-il ajouter que je ne les crois guère différents de beaucoup d'autres nations d'alors ? Ce n'est certes pas pour railler que je rappelle les gens de Bonvillars qui, en 1531, dans un bailliage mixte, « s'offraient à croire comme il plairait à leurs seigneurs ». Notez qu'ils en avaient deux, de confession différente. Mais en fait, ce sont les gens d'Eglise presque seuls qui, par-ci par-là, ont esquissé quelque résistance ; ce sont eux seuls qui l'ont maintenue, sauf de rares défections, et cela est si naturel que je n'y insiste pas, d'autant plus qu'au début ils ne croyaient apparemment pas au succès durable de la Réforme : il en subsiste plus d'un indice. Et encore est-ce surtout le clergé séculier ; il est apparent que le clergé régulier était, chez nous, à bout de vie.

Quant à l'horreur qu'on avait de l'hérésie, dans le pays, et sur laquelle M. Charles Gilliard a très justement attiré l'attention, je crois voir qu'elle était alors de tout pays ; qu'on connaissait fort bien le danger de l'hérésie et qu'on en redoutait le châtement, avec ses terribles conséquences possibles. Mais je me permets de poser cette question-ci : Croit-on que notre peuple fût apte à saisir ce que renferme la notion d'hérésie ? Il me semble me rappeler que saint Paul a écrit aux Corinthiens : *Oportet et haereses esse* (je cite à dessein la Vulgate), c'est-à-dire : Il est inévitable qu'il se produise aussi des dissentiments *parmi vous* — car la Vulgate a sereinement supprimé *inter vos*, qui faisait difficulté. Il en reconnaît la profonde utilité morale : l'hérésie, levain puissant, qui doit manifester notre constance... On sait la carrière sanglante qu'a fait ce mot, pris dans un autre sens et absolument.

Mais je crois surtout que notre peuple, plus que l'horreur de l'hérésie, avait la terreur des hérétiques. Il y a là plus qu'une nuance. Et cela m'encourage à risquer une seconde question : ne serait-il pas possible qu'on entendît par hérétiques, souvent, ceux qui chez nous leur ont été assimilés par le langage populaire, curieusement théolo-

gique sans le savoir : je veux dire les sorciers ? Les sorciers, inspirés et soutenus par le Diable ? Il me semble qu'il vaudrait la peine d'y regarder de plus près et, derrière l'incontestable fait, d'en chercher les raisons. Cela ne démontre pas nécessairement une foi positive, active.

Nous aussi, nous avons eu nos hérésies, au sens paulinien, et, si l'on y peut compter telle divergence de doctrine, j'entends par là plutôt des manifestations comme celle du mouvement piétiste, sur lequel nous dirons plus tard quelques mots. Mais j'en reviens à mon propos : nous parlions de l'ancien clergé. Or, voici quelqu'un qui tient de fort près aux deux clergés : Guillaume de Pierrefleur. Il a vu les luttes livrées dans sa patrie, qui est celle de Viret, à Orbe, en bailliage mixte, et de très bonne heure ; il n'y est pas résolument entré ; il a eu le chagrin d'assister au triomphe tardif du *plus* en faveur de la Réforme en 1554, mais il est resté attaché à sa pratique traditionnelle. Je voudrais sincèrement pouvoir dire plus et mieux, et parler de sa foi vivante. Le fait qu'un historien éminent a pu supposer et soutenir qu'il s'était rallié à la Réforme — ce qui d'ailleurs est tout au plus un paradoxe — montre à lui seul le caractère formaliste, purement traditionnel de sa foi. Ses protestations sont d'une prudence, d'une discrétion singulières, dans des *Mémoires* intimes et dont je suis pour ma part plus qu'enclin à croire qu'ils n'étaient point destinés à la publicité. On ne justifie pas ses médiocres réactions en leur opposant le fait accompli et la surveillance des autorités. Et Pierrefleur est certainement un bon exemplaire de Vaudois moyen, riche — ce qui assure quelque indépendance — et attaché à ses usages.

D'où je conclus que, pour notre population, le danger n'était point de s'attarder à d'inutiles regrets, mais bien plutôt de n'accepter la Réforme que comme chose imposée ; de la prendre comme allant désormais de soi et d'y conformer ses gestes habituels, mais sans se pénétrer, sans s'imprégner de son esprit. De continuer à vivre, religieusement parlant, comme de par le passé, sous une étiquette différente, tout en tirant le meilleur parti d'un ordre strictement surveillé. Gardons-nous d'ailleurs de parler d'hypocrisie. Ici, il est manifeste que la discipline de l'Eglise réformée a profondément changé un peuple plutôt insouciant et formaliste. Mais cela n'a pu se faire que progressivement, en quelques générations...

Voici pourtant un premier témoignage non sollicité ; je le tiens pour probant. A Vevey, ancien pays savoyard, François Montet com-

mence en 1580 son *Livre de raison*. Ce robuste bourgeois a été un vrai *paterfamilias*, le chef d'une nombreuse famille, où je comprends tous ceux qu'il a employés ; il est élu du Conseil en 1585. « Dieu me fasse la grâce de bien m'en acquitter et servir selon les commandements de Dieu », note-t-il alors. Puis, le voici élu recteur de l'Hôpital de Vevey, en 1587 : « Dieu nous fasse la grâce de bien nous acquitter » — et il s'en est courageusement acquitté, avec sa femme, en temps de peste, y perdant plusieurs de ses enfants. En 1590 lui naît de nouveau un fils (François Montet a été marié trois fois) ; son nom ? Chrétien. « Dieu me fasse la grâce de le pouvoir instruire à la crainte de Dieu. » Même remarque en 1592, en 1595 ; encore en 1597 (en marge : décédé de peste), enfin en 1599. Plusieurs de ses enfants, il les a mis en pension chez des ministres, pour les bien instruire. L'ultime notice, la voici, au bas de la dernière page : « Le 8<sup>e</sup> de septembre 1601 — à environ une heure après la minuit s'est fait, par ce pays, un horrible tremblement de terre. Dieu veuille retirer ses verges de dessus nous. » Tout cela, au milieu de comptes détaillés, méticuleux, pleins de renseignements précieux sur les produits de la terre, leurs prix, leur emploi. Dira-t-on que ces quelques prières soient pures phrases ? Cet homme-là, il est certain qu'en actes et en paroles il fut un protestant convaincu et qui a fort bien su comprendre la discipline de son Eglise. Mais on croira aisément que notre horizon n'était pas toujours aussi restreint, que la connaissance de ce qui se passait ailleurs, que les répercussions qui en parvinrent jusqu'à nous, n'ont pu qu'affermir notre peuple dans ses convictions naissantes.

Premier signe vraiment marqué : les manifestations qui se produisirent chez nous après la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Elles furent d'horreur, de crainte et surtout de pitié. C'est-à-dire, de sympathie. Les fables absurdes et grossières par quoi le gouvernement royal chercha d'abord à ramener ce crime à rien, puis à le justifier, ne trouvèrent en notre pays réformé aucune créance ; et non seulement les cantons évangéliques ne souffrirent pas qu'on leur contestât le droit d'asile, mais ils furent abondants en actes de sympathie. Les autorités bernoises furent à Lausanne, à Yverdon, à Payerne, presque prévenues par les ministres : il me plaît de croire qu'ils avaient derrière eux le sentiment populaire. Et c'est la seule raison que j'aurais d'avoir confiance dans le fond du plébiscite de 1590, qui est postérieur, si j'ai fait des réserves sur sa rédaction. Nous savons tous que la mémoire du peuple est singulièrement tenace, comme son juge-

ment est naturellement simplificateur : une foi différente, ennemie, qui engendre, permet ou exalte de tels excès, ne peut être salutaire... Et ne négligeons pas le fait que nombre de gentilshommes et encore plus de ministres français vinrent alors se fixer et travailler dans notre pays ; parmi ceux-ci, d'anciens démissionnaires de 1559 ! « La vie religieuse du peuple vaudois », dit H. Vuilleumier, « a pu se réchauffer au contact de celle des réfugiés ; elle a été stimulée par l'exemple de leur fidélité à l'Évangile. » Qui dira jamais jusqu'à quel point ?

Elle ne devait plus cesser de l'être, tant que dura le régime bernois. Notre pays n'a pas eu de martyrs pour cause de religion, mais quelques gouttes de ce sang précieux ont rejailli jusqu'à nous et ont fécondé notre sol.

Nous savons tous, j'espère, ce que fut dans la Suisse réformée et en particulier dans notre pays le *Refuge*. En fait, il remonte bien plus haut que la reprise par le catholicisme du Chablais, puis du pays de Gex. Ceux qui ne connaissent pas encore les pages de Vuilleumier sur ces deux événements ne pourront les lire sans émotion, ni refuser leur approbation à son jugement d'historien. Cet accueil de coreligionnaires persécutés était chez nous une vieille tradition ; ses débuts, si on veut, les voici déjà au commencement de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (des Anglais, à Lausanne ; et croiriez-vous qu'il en subsiste toujours quelque chose dans une de nos fondations ?). Si nous en avons été enrichis, spirituellement surtout, nous avons aussi donné de notre cœur sans compter, et c'est là, j'estime, que la foi de notre peuple s'est affermie, approfondie, est devenue part intégrante de nous-mêmes. Les réfugiés, Français de France surtout, choisissant avant tout notre pays et peu en sûreté à Genève trop proche de la France et très surveillée, n'ont pas attendu la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) pour fuir une patrie où ils ne pouvaient plus vivre ; il en venait déjà, environ vingt ans auparavant. Permettez-moi de citer ici quelques mots de Vuilleumier : « La Suisse présente ce spectacle unique, que les simples particuliers non moins que les autorités locales et les gouvernements cantonaux avaient constamment non seulement les cœurs, mais les mains et les maisons ouverts. La campagne y rivalisait de charité et de zèle avec la ville, jusque dans les terres sujettes et non seulement dans le Pays romand ». — Dès 1680, le nombre des réfugiés augmente ; en novembre 1683 Berne est obligée d'instituer sa *Chambre des Réfugiés*, qui a subsisté jusqu'en 1798. Nous avons les comptes de ce qui s'est dépensé d'argent ; je laisse à

de mieux renseignés que moi le soin délicat de l'évaluer en valeur actuelle ; mais il est sûr que les sommes furent énormes. Et je ne me rappelle pas que sur ce point il y ait jamais eu une protestation des contribuables. Mais voici qui touche notre Eglise de plus près. Nombre de pasteurs réfugiés furent employés dans notre pays ; tous furent astreints à souscrire au Consensus, et ils le firent généralement : la foi commune importait plus que la formule.

Dès après la Révocation (1685), les réfugiés affluèrent ; on vient d'en publier des listes éloquentes. C'est ce qu'on appelle le *Grand Refuge*, qui dura quelque quinze ans ; et ils affluèrent en bravant tous les dangers, en sacrifiant tout ce qu'ils possédaient. D'autre part, dans cet accueil fait à des malheureux qui avaient renoncé à tout : patrie, famille, amis, avoir, à tout, dis-je, hors à leur foi, c'est la Suisse réformée qui, proportionnellement, a donné plus que n'importe quel autre pays d'Europe et qui a soutenu cet effort le plus longtemps. Notre Pays de Vaud, notre peuple, notre Eglise, y a sa part magnifique. Je renonce à donner des faits, à citer des chiffres ; je n'en veux garder que ce qui atteste notre foi. Et n'allons pas nous imaginer que nous n'y courions aucun risque et que ces actes de sympathie n'entraînaient aucun péril. Il est permis d'ignorer bien des choses de notre Eglise ; cet inlassable et si long effort ne devrait être ignoré de personne dans notre pays. Il n'a pas eu de petitesse, il n'a point montré de défaillance. Loin de moi, certes, la pensée de dire que d'autres ne l'auraient pas fait : je considère que nous avons eu le privilège d'y être appelés ; mais qui ne saisirait pourquoi nous sommes devenus, de tièdes ou d'insignifiants catholiques — y a-t-il eu, autrefois, tant de saints vaudois ? — des protestants convaincus, et c'est là ce qui importe ! Si nous avons peut-être eu besoin de la terrible leçon d'autrui pour y parvenir, cette leçon, nous l'avons bien comprise et dûment pratiquée.

Faut-il rappeler un autre fait contemporain, significatif par son relief limité et vigoureux ? Les Vaudois du Piémont, réfugiés, répartis un peu partout dans la Suisse protestante et jusque dans les Grisons, se rassemblent en août 1689 dans le Pays de Vaud, près de Prangins, campent à deux pas du bailli de Nyon — qui fait le mort — passent en Chablais, le traversent, regagnent leurs vallées et en forcent l'entrée pour y vivre ou y mourir ; et non seulement personne, chez nous, ne les signale aux autorités, mais des volontaires du Pays de Vaud se joignent à eux et participent à cette épopée, à la *Glorieuse*

*Rentrée !* Ces volontaires, aventuriers ou convaincus ? Convaincus, se jetant dans une aventure sublime, où il n'y avait rien à gagner.

Le dernier prolongement du Refuge est peut-être ce qu'il y a de plus émouvant, parce que c'est ce qu'il y eut de plus discret, de plus désintéressé comme de plus profondément utile. Vous comprenez tous que je parle du *Séminaire Français de Lausanne*, dont H. Vuilleumier a précisé l'histoire, autant qu'elle peut encore être faite. C'est grâce à ce Séminaire que l'Eglise huguenote française, ressuscitée des morts, a pu de nouveau agir, se propager, affirmer sa foi sous la forme qui lui convenait. Vous avez tous senti, je pense, que je ne saurais m'abaisser, dans cette conférence qu'on m'a fait l'honneur de me demander, à engager une polémique pour ou contre quoi ou qui que ce soit. Mais je tiens à dire que je n'admettrai jamais pour personne, et surtout pas pour un corps constitué, le privilège exclusif de confesser sa foi en Jésus-Christ, ni la superbe d'en écarter qui que ce soit. Or, c'est un des plus beaux titres d'honneur de notre peuple, de son Eglise, et, au début, de plusieurs professeurs appartenant à notre ancienne Académie, que d'avoir, *durant quatre-vingt-six années*, accueilli, entretenu, enseigné, dirigé les jeunes hommes qui ne pouvaient en France se préparer au ministère et qui y retournaient ensuite au péril de leur vie ; de l'avoir fait en y donnant leur cœur, leur temps, leur savoir, leurs soins vigilants, et de l'avoir fait dans le silence — silence nécessaire sans doute, mais secret merveilleusement et unanimement gardé ; et songez à la tentation qui nous guette tous, de laisser percer quelque chose de ce que nous devons renfermer en nous ! Certes, c'est un réfugié français qui avait conçu l'audacieux projet de fonder ce foyer d'action et qui a été le premier à en nourrir la flamme (Antoine Court) ; et c'est un autre Français qui s'est le plus dépensé pour recueillir les fonds nécessaires ; mais sans l'Eglise vaudoise au sens le plus complet, cela n'aurait très probablement pas pu se faire, et c'est elle qui s'y est montrée le plus constamment active. *Quatre-vingt-six années...* Lorsque le Séminaire s'est dissous et fondu dans l'auditoire de théologie de l'Académie de Genève, alors française, il n'avait vraiment plus de raison de subsister hors de son pays.

Après cela, on peut se borner à rappeler qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle Lausanne fut longtemps *le vrai centre du protestantisme français*. Si je m'y arrête un instant, c'est non pour répéter que noblesse oblige, mais pour souligner d'un trait le rôle singulier et quand même bienfaisant



joué alors par deux savants de notre pays, et des plus distingués. Monsieur de Bionnens a dépensé des trésors d'ingéniosité à prédire que la fin des persécutions contre les protestants en France tomberait sur l'année 1745 ; Jean-Philippe Loys de Cheseaux a employé son incontestable génie mathématique à perfectionner le système de Crinsoz, arrivant à préciser que la date de cet heureux événement serait l'équinoxe d'automne 1749. Ce qu'il y a de plus surprenant (en apparence seulement ; quand on y réfléchit, c'est très humain), c'est que l'échec complet de ces prédictions ne mit pas plus fin aux espoirs des huguenots et des nôtres qu'aux combinaisons de Crinsoz. On pourrait presque se demander si l'espérance humaine, pour rester vivante, n'a pas besoin surtout d'être bercée de rêves... Pour ma part, je ne saurais en vouloir à ces deux savants, dont l'un au moins était supérieurement doué, de s'être si étrangement abusés. Peut-être certains bouleversements récents pourraient-ils nous enseigner, à nous aussi, quelque modestie et plus de sagesse... On se rappelle que l'édit royal reconnaissant l'existence officielle des protestants en France fut promulgué seulement en 1787. A la veille de la Révolution...

Mais n'y aurait-il donc pas d'ombres dans ce tableau ? Sans ombres, peut-on parler de relief ? Il y en a ; elles sont aussi révélatrices que les lumières. L'affaire dite du *Consensus* en est une des plus connues. Cette longue et détaillée formule de foi était destinée à compléter et à renforcer, au bénéfice de l'orthodoxie, l'admirable *Confession Helvétique* de 1566, sur laquelle s'était faite en Suisse l'unité évangélique et qui, je le rappelle, est restée en vigueur chez nous bien après la chute du régime bernois. C'est dire sa valeur. Le *Consensus* fut imaginé à Bâle et à Genève, rédigé par un Zuricois, introduit en Pays de Vaud à partir de 1675. Il parut à certains trop conciliant ; nous y voyons aujourd'hui « le nec plus ultra de l'étroitesse dogmatique et le point culminant de l'orthodoxie réformée ». Sa signature, imposée, bien entendu, aux professeurs de notre Académie et aux ministres de tout degré, indigènes et étrangers. Or, très tôt, on se mit à joindre à sa signature une restriction. Berne finit par s'en émouvoir, ordonna la stricte observation ; le long conflit qui s'ensuivit chez nous, surtout dans le sein de l'Académie, s'envenima grièvement et aboutit à la crise de 1722, où le *Consensus* fut imposé d'autorité souveraine en Pays de Vaud. En bref : les hommes d'âge mûr (il y en avait de remarquables) finirent par s'y résigner, pour ne pas bouleverser l'Eglise ;

les jeunes résistèrent plus longtemps mais, à quelques exceptions près, le signèrent grâce à certaines atténuations ; très peu restèrent irréductibles : ils ont sauvé l'honneur... Qu'on permette de nouveau à un laïc de dire sa conviction : toute confession limitative renferme son germe de dissensions et son inévitable condamnation. Mais, s'agissant de porter un jugement d'historien sur ce conflit, qui émut jusqu'aux grands souverains protestants, et d'apprécier son imparfaite et décevante solution officielle, je crois que l'Eglise a sagement fait de ne pas pousser sa résistance jusqu'à un éclat meurtrier et irréconciliable. Le véritable vaincu, en cette affaire, il est clair que ce fut le souverain. Un vaincu honteux. Le gouvernement bernois laissa dorénavant dormir le Consensus et, s'il fut abrogé, il ne le fut que tacitement, en 1758, alors que ses deux marraines l'avaient renié : Bâle, déjà en 1686, Genève vingt ans plus tard, en 1706 ! Berne n'eut tout simplement plus le courage d'en parler, après avoir eu le tort de s'y obstiner. D'avoir surmonté cette grave et odieuse crise me paraît, d'autre part, mériter à l'Eglise officielle un certificat de bon sens et de modération. Mon âge me permet peut-être de penser que l'héroïsme est de mise ou s'impose ailleurs, lorsque sont en jeu des intérêts vitaux. Quant au peuple, il ne s'en était préoccupé ni ému dans son ensemble. Il n'a, je crois, rien compris à cette querelle. La société lausannoise, à laquelle appartenaient plusieurs professeurs, a jugé qu'ils avaient manqué de courage et les a frondés : attitude probablement plus politique qu'inspirée par une conviction véritable ; quant à ces quelques paysans qui, dans un coin perdu de notre pays, prirent sinon le Pirée, du moins le Consensus pour un homme, ils montrent combien cette affaire les touchait peu.

Mais peut-être est-il utile de rappeler que l'homme d'Etat bernois qui, en Conseil, insista avec le plus d'intransigeance pour exiger la soumission inconditionnelle du clergé vaudois fut ce fameux, ce trop fameux Jérôme d'Erlach, alors avoyer régnant, et dont la carrière éclatante et abjecte a fait dernièrement le sujet d'un livre d'ailleurs remarquablement mal écrit. Si je mentionne cet homme, c'est que Berne me paraît avoir touché, à cette heure critique, au sommet fatal de ce qu'on a si justement appelé son césaro-papisme. Le danger du système qui place l'Eglise dans la dépendance absolue du souverain politique est mis en vive lumière par ce conflit : quand le souverain déchoit de la grandeur morale qui seule justifiait sa primauté, il fausse nécessairement l'action efficace de l'Eglise où il ne sait plus

voir que son instrument. Il ne la supprime pas, mais il l'affaiblit singulièrement. Or il s'est trouvé, juste à ce moment-là, quelqu'un pour le lui dire ou le lui faire sentir, quelqu'un qui est un authentique Vaudois, fils de pasteur, intrépide soldat, chrétien convaincu ; et, si j'ai dit plus haut que notre peuple n'a pas eu de martyr pour cause de religion, il a eu son martyr et c'est le *Major Davel*. Or qui dit martyr, dit proprement témoin, témoin d'une foi invincible.

Que Davel ait voulu l'affranchissement politique de son peuple, et non surtout sa liberté religieuse, me paraît l'évidence même ; mais ce qui dans son réquisitoire vise l'état ecclésiastique et religieux de son pays est à retenir. L'absurde et sauvage domination — ce sont ses propres termes — de LL. EE. sur la liberté de conscience (sa faiblesse, c'est précisément qu'elle est absurde) ; leur désintéressement de ce qui touche à l'entretien des pasteurs et des temples (pensez ici, je vous prie, à la visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-17, que j'ai rappelée d'entrée) ; la mauvaise administration du temporel des Eglises ; enfin, les traitements injustes et méprisants auxquels sont exposés les ecclésiastiques — voilà les reproches que Davel jette à la face de son souverain dans son *Manifeste*. Et tout le monde souscrira au jugement parfaitement mesuré de H. Vuilleumier : Davel ne faisait que nommer de leur vrai nom des abus et des vices dont ceux qui en souffraient n'osaient les articuler que tout bas ; il a tout au plus cédé à la tentation de trop généraliser. Mais il n'a pas hésité à dire aussi leur fait au peuple, sur le médiocre accomplissement de ses devoirs religieux ; aux ecclésiastiques, sur leurs déficits ; aux étudiants en théologie, sur leur conduite dérégulée, dans la *Harangue* dernière qu'il prononça du haut de l'échafaud, et à laquelle il s'était préparé dans le recueillement et par la prière. Cet humble et très convaincu chrétien, ce soldat sans peur et sans reproche, cet homme probe est excellemment de chez nous, même si nous l'avons oublié trop longtemps et n'avons commencé à le comprendre que beaucoup plus tard. On s'abuse, je crois, en parlant à son propos de mysticisme (car voyant ou mystique, ce sont deux) ; mais plus d'un trait en lui me rappelle certains aspects du prophétisme de l'Ancien Testament, et on ne m'en voudra pas si, en toute simplicité, je déclare que je n'avais pas eu besoin de Vuilleumier pour me le faire voir, celui-ci étant d'ailleurs le premier à relever que le livre de chevet de Davel, c'étaient les Psaumes. Si je croyais à la vertu des noms, je pourrais rappeler que Davel s'appelait *Jean-Daniel-Abraham*... Il n'a pas hésité, comme

un prophète ancien, sans en craindre les conséquences ni peser exactement ses chances de succès, ce qui est proprement du héros et du prophète, à reprocher à l'Eglise (comme à l'Etat) ses faiblesses et ses vices ; mais il est un des plus authentiques fils de cette Eglise ; né d'elle, c'est lui qui l'a pour lors le plus vigoureusement défendue aussi ; et l'avoyer Christophe Steiger, qui rédigea le savoureux, sincère et impartial rapport sur le manifeste de Davel, l'a implicitement reconnu : il y fallait plus que de l'intelligence.

Mystique, Davel ne le fut pas ; piétiste, encore moins. Qu'est-ce qui caractérise *le Piétisme* qui, volontiers sectaire, a pourtant sa place dans l'histoire de notre Eglise ? Et auquel H. Vuilleumier a consacré une grande partie de son troisième volume, l'une des plus fouillées. Le mouvement piétiste est général, dans les pays réformés, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; c'est, en gros, une réaction contre l'outrance, la sécheresse et la pauvreté de l'orthodoxie officielle. Cependant le piétisme glisse inévitablement à la dissidence doctrinale (surtout chez de braves gens incapables de comprendre une doctrine) ou ecclésiastique ; il se nourrit dans des conventicules, il critique âprement le clergé, dénonce comme inutiles les études de théologie ; il verse aisément dans la sentimentalité et même dans l'illumination, use volontiers d'un langage très spécial, prend un singulier plaisir à la controverse. Et, si je vois bien, il n'est pas exempt parfois d'orgueil. Ah ! qu'elle est difficile à pratiquer cette *caritas*, cet amour qu'exaltait l'apôtre ! Cela, ce sont les mauvais côtés, parfois les excès du piétisme ; ce qu'il a de bon, c'est qu'il a soif d'une piété véritable, active, ne la trouvant plus dans la rigueur formaliste, étroite et absolutiste de l'orthodoxie ; c'est qu'il est pitoyable aux persécutés et accueille les humbles ; c'est qu'il donne à ses adhérents une nourriture spirituelle que l'Eglise constituée ne leur offrait plus ; c'est enfin qu'il force celle-ci à s'examiner, à se juger, à se réformer. Il lui est même arrivé de pénétrer dans la place, mais en fait le piétisme est resté dans notre pays, où il a été spontané, un fait local, étroitement circonscrit ; il n'a gagné ou touché que fort peu de ministres. Berne a poursuivi ses adhérents âprement, les a durement châtiés, surtout chez elle ; mais les répressions étaient alors, dans tous les domaines, d'une rigueur massive que nous avons parfaitement oubliée depuis...

De tout cela, pas trace chez Davel, bien qu'il eût vu le mouvement piétiste à son apogée chez nous. Je ne fais de tort à personne, j'espère, en estimant que celui-ci ne compta dans ses rangs qu'infiniment peu

d'hommes supérieurs, s'il rallia pas mal de très braves gens et quelques exaltés, dont l'Eglise n'aurait d'ailleurs su que faire. Son plus remarquable représentant chez nous fut un Bernois, *Samuel Lutz*, le premier pasteur de la paroisse allemande d'Yverdon ; mais s'il en est le plus richement doué, il est aussi l'un des plus modérés, et il n'a jamais songé à sortir de l'Eglise, où il acheva sa noble carrière de chrétien. Comme tant d'autres mouvements religieux où s'installe l'exaltation, le piétisme alla s'atténuant, pour se perdre quand il ne fut plus combattu, dès 1730 environ. Il n'est qu'un des affleurements de cette veine souterraine qui se révèle par places dans notre sol religieux et qui montre peut-être plus de gangue qu'elle ne renferme de métal précieux — mais n'arrive-t-il pas aussi à l'or pur de l'Eglise de se changer en un plomb vil ?... Elle fut plus gravement atteinte par le rationalisme général, une fois épuisée la brève protestation piétiste ; ce rationalisme qui fut en partie une réaction contre l'excessive orthodoxie gouvernementale, je crois ; mais n'oublions pas que c'est dans ce même temps que nous avons accueilli et entretenu chez nous le Séminaire français de Lausanne !

Non : la plus sérieuse, la seule lamentable insuffisance de notre Eglise, et ici, je prends le mot au sens restreint, c'est *la sorcellerie* qui l'a mise en évidence ; et ce n'est pas une excuse, de rappeler que l'Eglise catholique a été incapable d'en venir à bout, en dépit et peut-être même à cause de tous ses efforts. La sorcellerie a sévi chez nous comme ailleurs ; d'aucuns croient qu'elle y fut moins répandue qu'en pays voisins catholiques : je n'en suis pas convaincu. On l'y a combattue par des moyens analogues, encore que moins puissants ; elle a eu chez nous de terribles et lamentables paroxysmes et, en toute sincérité, je me demande si l'Eglise, partout, n'a pas contribué sans le vouloir à l'entretenir, après en avoir facilité l'éclosion. Mais cela nous mènerait trop loin. Qu'il suffise de dire ceci : dès qu'on s'est avisé de ne la plus réprimer avec une implacable et dogmatique rigueur, dès qu'on a entrepris de mieux instruire le peuple et d'améliorer ses conditions de vie matérielle, de le mieux loger, vêtir, nourrir, ce sinistre et complexe phénomène, où l'insuffisance physiologique joue, je crois, un rôle presque aussi grand que cette terrible insuffisance qu'est l'ignorance, s'est d'abord assoupi, puis atténué ; son caractère de psychose collective — est-ce que je vois bien ? — s'est peu à peu effacé. Ce n'est certes pas dire qu'il ne pourrait se réveiller, mais ce dont je suis sûr, c'est que ce phénomène ne relève pas

directement du ministère de l'Eglise. Un des essais tentés chez nous pour prévenir — et c'est cela qui importe — la sorcellerie mérite pourtant d'être signalé : c'est le catéchisme intitulé « Instruction familière, touchant les moyens de résister aux tentations du Diable » (1666). 1666 ? C'est dix années après l'attaque foudroyante des premières *Provinciales*, deux années après la naissance détestée de *Tartufe*, une année avant l'éclat d'*Andromaque* : je ne rappelle pas ces dates pour faire de la peine aux Bernois. Simple traduction d'un catéchisme élaboré à Berne sur l'ordre du Sénat, contre l'avis des ecclésiastiques, ce curieux et rarissime ouvrage fut imposé aux cinq Classes du Pays de Vaud, juste un an après la plus grave explosion de cette maladie ; il ne semble pas avoir été employé avec zèle... *L'Ordonnance souveraine du 3 janvier 1676*, de dix ans postérieure, qui est chez nous la première loi sur les écoles et qui, enfin, créa l'instruction primaire, a été la plus efficace des mesures préventives.

*Instruction, catéchisme...* J'ai dit tout-à-l'heure que notre Eglise a pris la pleine conscience de son autorité et qu'elle sut l'exercer. Elle a été pénétrée de sa responsabilité. Dès le début. Elle en a tiré la conséquence. Elle a agi surtout par le catéchisme. Un simple coup-d'œil jeté dans l'index de *l'Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud* montrera l'importance qu'on y attachait, le sérieux qu'on y a mis, les perfectionnements qu'on a constamment cherchés. Il vaut pour tous les âges, il a sa place dans les plus importantes manifestations de la vie civile et religieuse. Sa première ébauche : le *Wand-katechismus* dont Farel s'est déjà servi à Aigle en 1528 ; Jean Le Comte de la Croix avait composé le sien pour évangéliser dans le bailliage mixte de Grandson, après 1532. Sa réalisation maîtresse : le *Catéchisme palatin* ou de *Heidelberg* (1563) — avec la seconde Confession helvétique, ce fut la norme de la doctrine officielle. Sa forme dernière : *l'Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme*, par Jean-Frédéric Ostervald (1734 et 1750). Personnellement, je suis de plus en plus convaincu de l'importance — non, de la nécessité d'avoir un catéchisme, de l'apprendre, de s'en imprégner. Comme de tant d'autres choses, on ne le comprend vraiment que plus tard, mais encore faudrait-il avoir appris la grammaire élémentaire de sa foi. C'est ce que nous faisons pour tout ce que nous apprenons, enfants ; et les adversaires ou les ennemis de la société, de l'Eglise, ne l'ignorent pas : qui me taxera d'erreur ou me convaincra d'exagération ? *Qu'avons-*

nous, à ce jour ? Mais laissez-moi plutôt vous présenter deux professions presque contemporaines.

Voici la première ; elle est bien proche de Pascal, sur certains points. — « Je sens qu'il y a un Dieu, et je ne sens pas qu'il n'y en ait point : cela me suffit, tout le raisonnement du monde m'est inutile ; je conclus que Dieu existe. *Cette conclusion est dans ma nature ; j'en ai reçu les principes trop aisément dans mon enfance, et je les ai conservés depuis trop naturellement* dans un âge plus avancé, pour les soupçonner de fausseté. — Mais il y a des esprits qui se défont de ces principes ? — C'est une grande question s'il s'en trouve de tels, et, quand il serait ainsi, cela prouve seulement qu'il y a des monstres. »

Cela a paru, sauf erreur, en 1688, il y a tantôt deux cent cinquante ans, et si ce n'est point un misanthrope, c'est du moins un désabusé qui l'a écrit, c'est La Bruyère (*Des esprits forts.*)

Dix ans plus tard, en 1698, paraissait à Lausanne un modeste in-quarto de 780 pages. Sa dédicace débute ainsi : « Comme Vos Excellences, dont la piété reluit d'une façon singulière entre leurs autres vertus, font paraître un si grand zèle pour *l'instruction de leurs peuples dans la religion, et que cette instruction se fait beaucoup mieux par la voie des Catéchismes*, que par celle des sermons ou des prêches — j'ai cru que je ne déplairais pas à Vos Excellences si je mettais au jour un *ouvrage* de cette nature, comme celui que je donne maintenant au public, sous le titre de *Catéchèse Universelle* », etc., etc. L'auteur appartenait à l'Académie de Lausanne, où l'avaient fait entrer LL. EE. après son retour de Berlin ; il espère, si Dieu lui fait la grâce de lui rendre sa santé et ses forces, faire mieux encore dans des ouvrages plus relevés que celui-ci *et qui iront pourtant au même but*. Ce professeur était David Fornerod ; il méditait alors une *Théologie Universelle*, que plusieurs souhaitaient, dit-il, de lui ; une Théologie Universelle déchargée de tout le fatras des Théologies de l'École et *accommodée à la portée de tout le monde...* Sa mort, survenue la même année, ne lui permit pas d'accomplir son projet. Fornerod avait étudié à Saumur, pris son grade de docteur à Sedan, avait été bibliothécaire de l'Electeur de Brandebourg et premier pasteur de l'Eglise française de Berlin, d'où il avait été rappelé à Lausanne pour y enseigner la théologie au titre de professeur extraordinaire. Ce n'est pas le premier venu, comme on voit. Son ouvrage est en fait un commentaire du catéchisme palatin, son cours académique, à peu de chose près, je pense ; J.-R. Rudolf en avait donné un en latin à Berne, l'année

d'avant. Mais, pour David Fornerod, il n'y a guère de différence entre catéchèse et catéchisme. Et le titre courant de son in-quarto est : *Abrégé de la Catéchèse universelle ! Voici son début* : « Que signifie le mot de Catéchèse ou catéchisme ? — C'est un mot grec qui signifie une instruction faite de vive voix. Qu'est-ce que le catéchisme ? poursuit-il. — C'est un abrégé des articles ou des principaux points de la Religion. » Et il y en a 780 pages, à vrai dire sans ces citations d'auteurs anciens et modernes qui chargent d'ordinaire les marges, comme le marque l'excellent homme... Il en avait corrigé les épreuves du fond de son lit de malade, qui fut son lit de mort ; sa Théologie Universelle n'a jamais été achevée.

Mais, retenant ces deux témoins qui sont chacun d'un autre côté de la barre, n'oublions pas que la *Révocation de l'Edit de Nantes* est du 18 octobre 1685 ; qu'elle a précédé de trois ans l'apparition des *Caractères* ; de treize ans la publication de ce démesuré *Catéchisme*. Entre la démesure et la carence, n'y a-t-il pas quelque part un point optimum ?...

Vous vous rappelez sans doute, Mesdames et Messieurs, cette profonde parole de Goethe, qui ne fut point d'Eglise ; je n'en ai vraiment compris le sens que lorsque ma tête a blanchi. « Ce qu'on a reçu en héritage de ses pères, il faut le gagner, si on le veut posséder. » N'avons-nous pas, nous aussi, à faire valoir des titres de possession ?

Croyez-vous peut-être que notre liberté de pensée soit assurée ? Vous imaginez-vous par hasard que l'indépendance de notre foi soit inviolable ?

Commençons par maintenir ces titres : le devoir s'en impose, plus que jamais.

Frank OLIVIER

---